

**AR Prefecture**

063-200070712-20240530-DBC20240530\_02-DE  
Reçu le 12/06/2024  
Publié le 12/06/2024

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024 à 13 HEURES.**

**Date de la convocation :** 23 mai 2024.

**Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne** s'est réuni le 30 mai 2024 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :** Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Christophe DOS SANTOS, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Martine MUNOZ.

**Membres du Bureau absents excusés :** Rachel BOURNIER, Jean Eric GARRET, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Claude GUILLOIN-CHENOT, Sylvain HERMAN.

**Membres du Bureau aillant donné procuration :**

Sophie DELAIGUE à Tony BERNARD,  
Hélène BOUDON à Martine MUNOZ.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS.

**MODIFICATION DES TARIFS DES PROFESSIONNELS EN DECHETERIES**

**Rapporteur : Philippe CAYRE, Vice-Président**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** la délibération 20171213-40 du 13 décembre 2017 modifiant les tarifs d'accès des professionnels en déchèterie ;  
**Vu** la délibération n° 20200715-05 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

**Considérant** que les professionnels ont l'obligation de trier les déchets issus des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment suite à la mise en place de la filière à responsabilité élargie du producteur de produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment ;

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

18

Membres du Bureau représenté :

2

Membre présent sans voix  
délibératives : 1

Total votants : 20

AR Prefecture

063-200070712-20240530-DBC20240530\_02-DE  
Reçu le 12/06/2024  
Publié le 12/06/2024

Considérant que cette obligation de tri leur permet de déposer leurs déchets triés gratuitement ;

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire qu'afin d'encourager les professionnels à mieux trier leurs déchets, il est proposé de modifier les tarifs d'accès des professionnels comme suit :

Flux de déchet	Déchèterie de Thiers		Déchèteries de Courpière, Puy-Guillaume et Saint-Rémy/Durolle	
	Tarifs actuels en €/tonne	Nouveaux tarifs en €/tonne	Tarifs actuels en €/m3	Nouveaux tarifs en €/m3
Encombrants	170,00	260,00	51,00	78,00
Gravats	25,00	50,00	35,00	70,00
Déchets verts	80,00	110,00	11,00	15,00
Bois	85,00	110,00	43,00	55,00
Plâtre	110,00	0,00	99,00	0,00
Ferraille	0,00	0,00	0,00	0,00
Carton	0,00	0,00	0,00	0,00

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les nouveaux tarifs des professionnels en déchèterie ;
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 20

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20

Abstention : 0

Membres du Bureau présents : 18

Pour : 20

Membre présent sans voix délibératives : 1

Représentés : 2

Contre : 0

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance,



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

